

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-neuf, le trente du mois de janvier, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°9

Date de Publication
11 FEV. 2019
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
11 FEV. 2019
Date de la convocation
22 janvier 2019

Présents :

Mmes BERTRAND, FAURE-BRAC, GOBET, HATEMIAN,
LABI, MATEO, MAZEROLLE, SIMONIAN.

MM. CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, GENEST, JULLIEN-FIORI,
LIAUTAUD, LION, MACHERAS DE MONTILLET, MALAKIAN,
MORTELETTE, REYMOND, SIEPEN.

Pouvoirs :

Mme BREZZO à M. SIEPEN
Mme DESBIEF à Mme FAURE-BRAC
Mme SAINT CLAIR à Mme HATEMIAN
Mme SOULAYROL à M. DENONFOUX
M. RIVIERE à Mme MATEO

Absents :

Mmes GAWLIK, FOURETS
M. PIANEZZE

Demande de subvention à la Région. Travaux d'investissement.

A la demande de Madame le Maire, Madame BERTRAND expose à ses collègues que :

Le 17 décembre 2017, un incendie s'est déclaré dans la déchetterie du Port de Cassis qui se situait sous le bâtiment de l'Oustau Calendal, causant ainsi la destruction des salles polyvalentes et de la salle de conférence et spectacle.

Un marché de travaux a été passé pour la reconstruction de ce dernier.

Il s'avère que suite à la lecture de l'état préparatoire à l'évaluation des dommages et l'estimation de la perte financière liée à la vétusté effectuée par l'expert, l'assurance ne remboursera pas à la Commune la somme de 168 314.50 € HT.

Le rapporteur propose au conseil municipal de solliciter, auprès de la Région, une subvention exceptionnelle de 168 314.50 €, et d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 30 janvier 2019.



Le Maire,
Danielle MILON